



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/462
4 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Points 12, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93,
95, 154 et 158 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT

FORMATION ET RECHERCHE

AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT

ÉLIMINATION DU RACISME ET DE LA DISCRIMINATION RACIALE

DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES
À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX
PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE

NOUVEL ORDRE DU JOUR DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION
ET LE DÉVELOPPEMENT

Lettre datée du 3 octobre 1994, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Algérie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir la Déclaration des ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77, adoptée lors de leur dix-huitième Réunion annuelle, tenue au Siège des Nations Unies à New York le 30 septembre 1994 (voir annexe).

Au nom des États membres du Groupe des 77, je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 95, 154 et 158 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Algérie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

Président du Groupe des 77
New York

(Signé) Ramtane LAMAMRA

ANNEXE

Déclaration des ministres des affaires étrangères des États
membres du Groupe des 77, adoptée le 30 septembre 1994

1. La dix-huitième Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 s'est tenue à New York, le 30 septembre 1994.
2. Les ministres se sont félicités de l'admission de la République de Bosnie-Herzégovine en qualité de membre à part entière du Groupe des 77.
3. Les ministres ont passé en revue les faits nouveaux intervenus depuis leur réunion précédente en ce qui concerne la situation économique internationale et les activités entreprises dans le cadre de l'agenda pour le développement des Nations Unies. Ils se sont déclarés inquiets du fait que la croissance de l'économie mondiale était lente, incertaine et déséquilibrée. Ces aspects de la croissance avaient des incidences négatives sur la situation économique et sociale des pays en développement. Les ministres se sont également dits préoccupés par le renforcement des tendances protectionnistes dans les pays développés et par la stagnation et le déclin des apports au titre de l'aide publique au développement.
4. Les ministres ont souligné que, pour faciliter les efforts entrepris au niveau national dans les pays en développement en vue de faire progresser la situation économique et sociale, la coopération internationale pour le développement devait être axée sur la création d'un environnement économique international plus favorable aux efforts de développement des pays en développement, afin d'y faciliter les investissements, à l'ouverture de débouchés commerciaux et à l'amélioration des termes de l'échange, au transfert de techniques, à l'aide publique au développement, au mouvement des facteurs de production et à la disponibilité du crédit commercial. Ils ont regretté que les processus et mécanismes de prise de décisions concernant ces questions n'aient pas tenu suffisamment compte des intérêts des pays en développement.
5. Dans cette optique, les ministres ont réaffirmé qu'ils attachaient un rang de priorité élevé à l'initiative de l'agenda pour le développement, et la Déclaration ministérielle sur un agenda pour le développement, adoptée à l'issue de la Réunion ministérielle extraordinaire du Groupe des 77 tenue au Siège des Nations Unies, à New York, le 24 juin 1994, à l'occasion du trentième anniversaire du Groupe des 77, et souligné qu'il importait que le rapport révisé du Secrétaire général sur l'agenda pour le développement, propose, compte dûment tenu de la Déclaration ministérielle du 24 juin 1994, des mesures orientées vers l'action et centrées sur la croissance et le développement économiques. L'agenda devrait réaffirmer que le développement contribue non seulement au bien-être des hommes, mais aussi à la paix et à la stabilité à long terme, et que le développement à long terme réduira au minimum la nécessité d'avoir à se préoccuper de limiter les dégâts et de prévoir des mesures d'urgence. L'agenda pour le développement devrait incorporer les stratégies, mécanismes et moyens de coopération et d'exécution acceptés ou en cours de négociation dans le cadre des conférences des Nations Unies.

6. Les ministres ont souligné qu'un agenda pour le développement devait renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'élaboration de politiques économiques internationales et de leur coordination. Pour remplir cette mission, l'agenda pour le développement devait renforcer les liens entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, y compris les institutions issues des accords de Bretton Woods, et les autres institutions multilatérales afin de promouvoir une croissance économique et un développement soutenus qui tiennent particulièrement compte des problèmes des pays en développement.

7. Les ministres ont souligné que la CNUCED devrait continuer à fournir des apports en ce qui concerne la dimension développement dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des politiques commerciales internationales.

8. Les ministres ont souligné qu'à une époque où l'on est de plus en plus conscient de la nécessité d'appuyer au niveau national à la fois les mesures prises par les pouvoirs publics et des politiques reposant sur les forces du marché, ainsi que les principes participatif et démocratique en matière de prise de décisions et de conduite des affaires publiques, il est nécessaire d'adopter des approches similaires en ce qui concerne la prise de décisions dans le domaine de l'économie internationale et des activités qui s'y rapportent. Les ministres se sont inquiétés des nouvelles conditionnalités que l'on introduit en redéfinissant les principes de la coopération économique internationale. Ils se sont également déclarés préoccupés par le fait que des formules telles que le "développement humain durable" et la "sécurité humaine" pouvaient comporter un caractère de conditionnalité et d'ingérence. Chaque pays devait définir lui-même les objectifs et les priorités de son processus de développement. Les ministres ont souligné que le rôle de la communauté internationale était d'appuyer et de compléter les efforts déployés sur le plan national par les pays en développement.

9. Les ministres se sont félicités de l'augmentation des entrées de capitaux privés dans les pays en développement. Ils ont toutefois noté qu'il s'agissait surtout de capitaux à court terme et concentrés dans un petit nombre de pays et de secteurs. Si l'on voulait que ces apports aient un impact plus important sur le développement, la croissance équitable, l'élimination de la pauvreté et l'emploi, il était indispensable de mieux les répartir entre les pays et les secteurs. La communauté internationale devait s'employer à faciliter ce processus en mettant en place des mécanismes d'incitation et en prenant des mesures appropriés au lieu de s'en remettre à la concurrence entre pays en développement et à l'évolution concurrentielle de leurs paramètres politiques et de leurs structures d'incitation.

10. Les ministres ont souligné qu'il fallait obtenir d'urgence un accroissement important d'aide publique au développement. Les pays développés n'avaient toujours pas honoré l'engagement qu'ils avaient pris d'allouer 0,7 % de leur produit national brut aux pays en développement. Le partenariat mondial pour le développement durable conclu depuis quelques années reposait sur la fourniture aux pays en développement de ressources financières importantes, nouvelles et additionnelles qui leur permettent de faire face à leurs énormes besoins en matière de développement durable. Les ministres ont constaté avec une vive préoccupation qu'en 1993, l'aide publique au développement avait baissé de

6 milliards de dollars. Ils se sont déclarés préoccupés par le fait que les politiques et mesures adoptées dans le domaine de l'environnement étaient devenues une conditionnalité du point de vue du maintien du niveau existant de l'aide, lors même que les pays développés continuaient de menacer l'environnement par le caractère non durable de leurs modes de production et de consommation. À cet égard, les ministres ont été d'avis que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et les accords internationaux qui en découlaient exigeraient la mobilisation de ressources importantes, nouvelles et additionnelles pour pouvoir être exécutés dans de bonnes conditions; on ne pouvait plus se contenter d'établir un nouvel ordre de priorités et de réaffecter les crédits dans le cadre des budgets nationaux et des budgets d'aide publique au développement. Ils ont demandé aux pays développés de prendre les mesures nécessaires pour accroître le volume de l'aide publique au développement en faveur des pays en développement. Il faudrait également prendre des mesures pour ouvrir des droits de tirage spéciaux à allouer au développement. À cet égard, les ministres ont rappelé qu'il fallait réunir d'urgence une conférence internationale sur le financement du développement.

11. Les ministres se sont félicités de l'adoption du programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement à l'issue de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, ainsi que de l'adoption de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et ont invité la communauté internationale à l'appliquer dans son intégralité.

12. Les ministres ont réaffirmé qu'il fallait prendre des mesures plus efficaces de réduction de l'encours et du service de la dette des pays en développement, y compris d'annulation de la dette. Le transfert inverse de ressources découlant de la charge de la dette avait des incidences négatives sur la capacité des pays en développement de générer la croissance et de prendre des mesures en faveur du développement social, notamment dans les domaines du logement, de l'éducation, de la santé et de la nutrition. La faible croissance de l'économie internationale ne faisait qu'exacerber cette situation. Les ministres ont réaffirmé qu'il fallait trouver d'urgence une solution efficace, globale et équitable, propice au développement durable, au problème de la dette des pays en développement. La démarche devrait s'étendre à toutes les catégories de dettes – y compris les dettes multilatérales – et de pays en développement débiteurs. En outre, il fallait envisager et appliquer de plus en plus largement des mesures novatrices (conversion de la dette en prises de participation, conversion de la dette pour le financement de mesures de développement social ou de protection de l'environnement). Les ministres ont pris note avec satisfaction de l'initiative du Mouvement des pays non alignés concernant la dette et le développement et ont demandé que le rapport et les recommandations de la réunion soient discutés dans le cadre du Comité mixte de coordination et examinés par l'Assemblée générale à la présente session.

13. Les ministres se sont félicités de la signature, à Marrakech (Maroc) en avril 1994, des Accords sur les négociations d'Uruguay et ont réaffirmé la nécessité d'une ratification en temps opportun desdits accords. Ils ont souligné que leur application devait faire l'objet d'une évaluation continue

afin d'améliorer l'accès au marché de tous les pays, en particulier les pays en développement, et de leur permettre de profiter de l'expansion du commerce mondial. À cet égard, les ministres ont insisté sur l'importance des engagements pris concernant les mesures spéciales et différentielles visant à atténuer les effets négatifs qui pourraient découler de l'application des accords. Ils se sont félicités de l'offre du Gouvernement de Singapour d'accueillir la première conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, Singapour leur paraissant le lieu tout indiqué pour la tenue de la première conférence. L'Organisation mondiale du commerce, par son fonctionnement, devait contribuer à la mise en place d'un système d'échanges multilatéraux réglementé, prévisible et non discriminatoire et soutenir les droits et intérêts des partenaires commerciaux les plus faibles. Il était indispensable d'établir les mesures de suivi appropriées pour protéger comme il convient les intérêts des pays en développement lors de l'application des accords sur les négociations d'Uruguay. Il fallait prévoir des dédommagements pour les pays en développement se trouvant en difficulté. Il fallait aussi s'opposer aux tentatives visant à contourner et à saper la libéralisation des échanges multilatéraux convenue par le recours à des actions unilatérales et des demandes de concession, autres que celles prévues dans les accords, ainsi qu'aux tentatives visant à incorporer des dispositions sociales et environnementales à des fins protectionnistes. À cet égard, les ministres ont aussi noté avec préoccupation que les pays développés avaient de plus en plus souvent recours à des mesures antidumping et à l'imposition de droits compensateurs à l'encontre des pays en développement. La politique commerciale ne pouvait trancher de toutes les questions et les principes de non-discrimination et de l'avantage comparatif, fondement du commerce international, devaient être respectés. Un ordre du jour de l'Organisation mondiale du commerce trop chargé risquait de mettre en danger le système commercial international et de compromettre les perspectives de croissance de tous les pays. Dans le processus d'intégration de l'économie mondiale, les pays en développement auraient des besoins particuliers en ce qui concerne l'accès aux ressources, aux marchés et aux technologies. L'adoption de mesures différentielles (préférence, assistance et dédommagement) devait être une partie essentielle de cette nouvelle interdépendance.

14. Les ministres ont souligné la nécessité d'adopter des mesures plus efficaces pour améliorer les capacités des pays en développement dans le domaine de la science et de la technique. Leur expérience et leur situation les rend à même de développer et d'adapter des techniques correspondant à leurs ressources et leurs besoins. Les transferts de technologie ne peuvent être laissés au seul secteur privé. Dans ce contexte, il fallait prendre des mesures pour faciliter l'accès aux techniques et aux connaissances, y compris aux techniques nouvelles, à des conditions de faveur, il fallait promouvoir les informations sur les techniques écologiquement rationnelles et favoriser leur transfert. Il fallait éliminer tous les obstacles qui entravent l'accès des pays en développement aux technologies et leur transfert vers ces pays. Les ministres ont fait valoir que le système des Nations Unies devait jouer un rôle plus actif dans ce domaine. Ils ont souligné que la CNUCED devait disposer de ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat.

15. Les ministres ont lancé un appel à la communauté internationale pour que les pays cessent immédiatement d'utiliser contre des pays en développement des

mesures coercitives non autorisées par les organes compétents des Nations Unies ou contraires aux principes de la Charte des Nations Unies pour imposer de force leur volonté à d'autres pays.

16. Les ministres se sont félicités des résultats de la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement qui s'est tenue au Caire du 5 au 13 septembre 1994, et ont souligné l'importance des liens entre population, croissance économique et développement durables. Ils ont demandé l'application des recommandations figurant dans le Programme d'action du Caire aux niveaux national, régional et international. Les ministres ont souligné l'importance vitale du rôle de la communauté internationale et du système des Nations Unies dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre du programme d'action. Ils ont insisté sur la nécessité d'établir un mécanisme de suivi de l'exécution du programme.

17. Les ministres ont réaffirmé la position du Groupe des 77 au sujet du programme d'action pour le Sommet mondial pour le développement social, et ont souligné qu'il fallait impérativement adopter le projet de déclaration et de programme d'action au Sommet mondial en mars 1995, dont la démarche globale pour l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois productifs et le renforcement de l'intégration sociale traduit pleinement les préoccupations et les intérêts des pays en développement, en particulier la volonté de placer les besoins de la population au centre du développement et de la coopération internationale, lors de l'élaboration des objectifs et des engagements à convenir au cours de la troisième session du Comité préparatoire.

18. Les ministres ont mis en relief l'importance de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Ils ont demandé l'établissement d'un programme d'action propre à favoriser la création d'un environnement permettant aux femmes de disposer de pouvoirs accrus.

19. Les ministres ont réaffirmé l'importance des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour les pays en développement. Ils ont déploré qu'on ait eu récemment tendance à susciter des controverses au sujet de ces activités pour des raisons n'ayant rien à voir avec l'économie et le développement. Les organismes des Nations Unies devraient mener leurs activités opérationnelles de développement dans le cadre de leur mandat en tenant compte des spécificités nationales des pays en développement et en évitant tout ce qui risque de nuire à leur crédibilité auprès de la communauté internationale tout entière. À cet égard, les ministres ont insisté sur la nécessité de mobiliser davantage de ressources pour le financement des activités opérationnelles de développement et de les verser à titre permanent selon des modalités constantes. Ils ont également insisté sur la nécessité de séparer les attributions des institutions chargées de l'exécution des programmes de coopération financière et technique de celles responsables de la formulation et de la coordination générale des politiques.

20. Les ministres ont de nouveau exprimé leur profonde inquiétude devant la situation économique toujours critique de l'Afrique et la détérioration de la situation économique dans les pays les moins avancés. Ils ont exhorté la communauté internationale, en particulier les pays développés et le système des

Nations Unies, à adopter et à mettre en oeuvre des mesures concrètes et efficaces pour soutenir les efforts de réforme économique et de développement de ces pays.

21. Les ministres ont noté avec une vive inquiétude que les programmes d'ajustement structurel ont souvent des effets négatifs sur les secteurs sociaux, en particulier l'éducation, la santé et la nutrition, ainsi que sur l'emploi. À cet égard, ils ont demandé que des moyens efficaces soient fournis, notamment des ressources financières nouvelles et additionnelles, en vue de promouvoir le développement du secteur social. Ils ont également invité les institutions financières internationales à renforcer leur assistance aux pays en développement qui exécutent des programmes de réforme en établissant des filets de sécurité sur le plan social.

22. Les ministres ont réaffirmé leur attachement à la coopération Sud-Sud qu'ils considèrent comme une stratégie nécessaire et viable pour renforcer l'autonomie collective et assurer ainsi le développement national, régional et mondial, et comme un important mécanisme pour encourager la croissance et accélérer le développement. Le dynamisme suscité par une telle coopération contribuerait également à raffermir l'économie mondiale et à restructurer les relations économiques internationales. Le système des Nations Unies et les pays développés devraient appuyer cette coopération, notamment grâce à une assistance financière et technique. À cette fin, les ministres ont invité l'Organisation des Nations Unies à envisager de convoquer en 1996 une conférence internationale sur la coopération Sud-Sud. Ils ont également noté avec intérêt que le "Programme des partenaires du développement : une initiative Sud-Sud" a été lancé dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement.

23. Les ministres ont approuvé le rapport du Comité d'experts du Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement, présenté conformément au mandat de la huitième réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination, et en a approuvé les recommandations. Ils se sont félicités des résultats enregistrés jusqu'à présent par le Fonds d'affectation spéciale et sont convenus d'explorer les moyens d'élargir les ressources de ce mécanisme de financement unique des projets de coopération économique et technique entre pays en développement, en particulier par le biais d'un accroissement de son capital de base grâce à des contributions des pays en développement comme des pays développés, ainsi que des institutions et organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Ils sont également convenus de porter à trois ans le mandat des membres du Comité d'experts.

24. Les ministres se sont félicités que le Comité mixte de coordination entre le Groupe des 77 et le Mouvement des pays non alignés soit devenu opérationnel en juin 1994 à l'occasion du trentième anniversaire du Groupe des 77.

25. Les ministres ont réaffirmé la nécessité de renforcer l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle soit à même de contribuer plus efficacement au développement. L'ONU, dont la composition est universelle, avait un rôle critique et inaliénable à jouer dans la recherche d'un consensus pour la coopération internationale dans le domaine économique et en matière de

développement. En formulant leurs programmes d'assistance et en concevant leurs activités opérationnelles, les différents organismes et institutions devraient tenir compte des opinions et du consensus qui se dégagent de cette instance. À cet égard, les ministres ont exhorté le système des Nations Unies et la communauté internationale à redoubler d'efforts en vue de promouvoir le développement. Il faudrait, à cet effet, accorder l'attention voulue à la croissance économique et au développement soutenu et accéléré, tout en gardant à l'esprit la nécessité de mettre en place une infrastructure d'appui, notamment en créant des structures sociales et nationales, ainsi qu'un environnement économique international favorable et en encourageant la coopération internationale au service du développement. Les préoccupations des pays en développement doivent être intégrées à toutes les initiatives se rapportant au commerce, aux finances et à la coopération technologique au niveau mondial. Il faudrait mettre l'accent sur la nature des mesures nécessaires plutôt que de se préoccuper de réformer uniquement les structures de coopération et d'interaction ou de formuler de nouvelles terminologies qui, au lieu de contribuer à la recherche d'une solution au problème actuel et de déboucher sur le développement, ne visent qu'à poser des conditions.

26. Les ministres ont pris note de la mise en route des arrangements d'autonomie palestinienne dans la bande de Gaza et à Jéricho et ont demandé que ces arrangements soient rapidement étendus à l'ensemble des territoires occupés conformément à la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie. À cet égard, ils ont confirmé leur soutien au peuple palestinien dans sa lutte pour l'exercice de ses droits inaliénables, y compris celui de créer un État indépendant sur leur territoire national, y compris Jérusalem. Ils ont réaffirmé également la responsabilité permanente de l'ONU pour ce qui est de la question de Palestine. Ils ont souligné la nécessité d'apporter aux Palestiniens une assistance internationale pour soutenir leurs efforts de développement dans les domaines économique et social. Les ministres ont également réaffirmé leur appui au processus de paix amorcé à la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient à Madrid, qui vise à instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967), 238 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, et sur le principe de la terre contre la paix.
